



ABBAYE DE ST-MAURICE

FONDÉE EN 515

Saint-Maurice, le 22 octobre 2024

Communiqué de presse

L'Abbaye de Saint-Maurice réagit à la publication de l'Ordonnance de classement du ministère public

L'Abbaye de Saint-Maurice a pris connaissance de la communication du Ministère public concernant l'ordonnance de classement, publiée le 17 octobre 2024, suite à l'enquête au sujet des abus commis par des membres de l'Église en Valais de 1946 à aujourd'hui.

Suite à un appel aux victimes et témoins, le Ministère public a enquêté sur les cas d'abus opérés par des membres de l'Église valaisanne de 1946 à aujourd'hui. Plusieurs de ces cas concernent des membres de l'Abbaye de Saint-Maurice, vivants ou décédés. Deux ordonnances particulières de non-entrée en matière et une ordonnance de classement ont été publiées au sujet des membres de l'Abbaye que sont son Abbé Mgr Jean Scarcella, le chanoine Gilles Roduit et le chanoine Roland Jaquenoud.

Au sujet de Mgr Jean Scarcella, Madame la Procureure Béatrice Pilloud n'a reçu aucune plainte. Elle a enquêté à partir de ce qui était notoire, à savoir le signalement le concernant transmis à Rome. Le résultat de l'enquête du Dicastère des Évêques a été rendu public et affirme qu'il n'y a pas de preuves d'abus ou de harcèlement.

Madame la Procureure a reçu une plainte pénale pour diffamation et calomnie au sujet du chanoine Gilles Roduit. Après avoir analysé tout le dossier depuis 2005, elle conclut, pour ce cas, par une non entrée en matière tout comme pour les autres accusations citées dans l'ordonnance de classement globale du 17 octobre 2024.

Concernant le cas du chanoine Roland Jaquenoud, aucune plainte n'a été reçue par le ministère public. À la suite de l'enquête menée à partir des allégations formulées dans les médias, une ordonnance de classement a été rendue en l'absence de comportements pénalement répréhensibles.

L'Abbaye de Saint-Maurice a institué plusieurs mesures afin de faire toute la lumière sur les cas d'abus passés ou présents qui concernent ses membres ou les paroisses et institutions dans lesquelles elle est ou a été active :

- Un groupe de travail indépendant formé de chercheuses en histoire, confié à M. Pierre Aubert, a été constitué.
- Avec l'Église en Suisse, l'Abbaye s'est engagée dans un processus d'amélioration et souhaite réaffirmer sa volonté d'agir fermement contre les abus dans l'Église : par une écoute plus attentive, un accompagnement de proximité, la pratique d'une prévention active et le souci d'une maîtrise plus performante des procédures canoniques.
- Dans l'hypothèse où de nouveaux faits rapportés à la justice civile, même prescrits, rempliraient les conditions pour une enquête canonique, l'Abbaye s'engage à les traduire devant la justice ecclésiastique.

L'impossibilité de démontrer les faits, la prescription et les décès survenus ne doivent aucunement occulter la souffrance des personnes qui se sont annoncées. Face à tant de préjudices occasionnés, nous demandons pardon et espérons que puisse s'amorcer un chemin de résilience pour les personnes qui ont été blessées. Nous espérons également que les termes d'abus sexuels ne soient plus systématiquement liés aux noms de nos confrères lorsque ces allégations, ni celles concernant d'autres dénonciations, ne sont pas fondées.

Contact : Mgr Jean-Michel Girard, administrateur apostolique
E-Mail : jmgirard@mycable.ch
Tél. : 079 414 98 17.

